

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [thiamnde-csspo-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/021185365a900f4b9dc72a71>

Date d'obtention : 2025-03-03 14:25:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Comme intervenant scolaire , nous devons jamais regarder des vidéos ou des images ayant trait à de la pornographie juvénile.

Comme intervenant scolaire nous devons prendre en charge la victime en remplissant le formulaire d'investigation

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre maintenant de respecter un cadre légal tout en aidant les victimes et les instigateurs.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À bien remplir le formulaire d'investigation dès le début de l'intervention